CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 05 mai 2020 à 20h Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal.
4. Communications de la Municipalité.
5. PV de la séance du 03 mars 2022.
6. Dépôt du préavis municipal N° 07/2022 : Demande d'approbation pour dépense imprévisible et exceptionnelle – Berges de la Serine. Nomination de la Commission des finances. .
7. Rapport annuel de la Commission des recours et des délégués aux associations.
8. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté d'abord la présence de 37 conseillers/ères sur un total de 44, puis 38 après l'assermentation de M André Jacot-Descombes sur un total de 45.

Excusé/es : Mme et MM B. Cheval, C. Duclos, A. Hog, M. Leuba, W. Leuba, F. Péry-Meylan et G. Strobino.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente souhaite la bienvenue aux conseillers/ères.

Elle lit le courrier de démission de Christian Durand.

Elle informe l'assemblée que la sortie de fin et début de législature a été fixée au samedi 24 septembre dès 13h. Le programme parviendra aux intéressés ultérieurement.

Elle rappelle aux commissions que les rapports sont à fournir au plus tard au bureau du Conseil en format électronique le jour du bureau et en version papier signée au greffe le mercredi suivant avant 7h00.

Les membres du Conseil sont priés de prendre contact avec les commissaires des différentes commissions pour s'informer sur les préavis dès que ces derniers sont agendés dans l'ordre du jour.

La Présidente invite M. André Jacot-Descombes à venir devant pour son assermentation.

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal.

Suite à la démission de M Christian Durand, M André Jacot-Descombes, deuxième vient-ensuite des suppléants est assermenté sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Communications de la Municipalité.

La Présidente invite les membres de la Municipalité à présenter leurs communications, elle rappelle que les questions des conseillers/ères sont attendues au point 8. « Divers et propositions individuelles » et les prie de noter leurs remarques

- A partir de juin, des animations seront mises sur pied pour toutes les personnes dès 65 ans au Bâtiment Christinet II de 14h à 16h, suivies d'un moment convivial jusqu'à 17h.
- La sortie des ainés est fixée au 9 juin.
- L'exploitation de l'auberge a été attribuée. La date de réouverture n'est pas encore connue.
- La Municipalité a décidé de ne pas octroyer le permis de construire aux initiateurs du projet de l'antenne malgré l'avis positif du Canton. Les initiateurs peuvent faire recours dans les 30 jours.
- Les sociétés qui ont un stock de vaisselle jetable peuvent prendre contact avec la Municipalité pour la prolongation de son utilisation.
- Le marquage au sol des routes a été finalisé, la certification des zones 30 est attendue. Le marquage des bordures au centre du village a été accentué pour améliorer la visibilité et ainsi la sécurité des piétons.
- Les places de parc blanches sont réservées aux visiteurs, les habitations sont censées avoir leurs propres places de stationnement.

- La « Goutte » à la Place du zoo n'est pas un giratoire ; du marquage jaune a été fait.
- Un troisième radar pédagogique a été installé à la Vy Neuve. Si les Vaulis constatent d'éventuels dysfonctionnements des radars, ils sont priés de contacter directement Sébastien Humbert, Municipal.
- Le Canton va reconduire, en automne, l'action d'arrachage des haies de laurelles et leur remplacement par des haies vives. Les intéressés sont priés de contacter Sébastien Humbert.
- Tous travaux envisagés doivent être annoncés à la Municipalité afin de faciliter la planification du déneigement de la saison suivante.
- PECC (Plan énergie et climat communal) : Le bilan carbone avec Bassins et Arzier va pouvoir débuter.

5. PV de la séance du 16 décembre 2021.

La lecture n'est pas demandée.

Page 3, intervention de S. Humbert, point 1, au lieu de « ... et au-dessus du chalet de la Perroude ... », S. Humbert demande la modification à « *à partir des Toblerones* ... ».

- **Vote** : La modification est acceptée par 33 oui et 4 abstentions.

Page 3, même alinéa, S. Humbert demande de déplacer la dernière phrase « Des panneaux d'explication sont sur place. » à la fin de l'alinéa 3.

- **Vote** : La modification est acceptée par 34 oui et 3 abstentions.

S. Humbert, confirme qu'il n'y pas de panneau concernant la circulation en forêt.

Page 7, point 9, 6ième alinéa, N. Beck précise que « *La Municipalité va écrire au Canton et souhaite considérer l'enquête comme caduque car initiée depuis plus de 2 ans.* » au lieu de la phrase inscrite au PV.

- **Vote** : La modification est acceptée par 30 oui et 7 abstentions.

La Présidente soumet le PV ainsi amendé au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté par 34 oui et 3 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail et A. Owen pour la relecture. Elle passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Dépôt du préavis municipal N° 07/2022 : Demande d'approbation pour dépense imprévisible et exceptionnelle – Berges de la Serine. Nomination de la Commission des finances.

La Présidente passe la parole à S Humbert pour une présentation de ce préavis.

S. Humbert lit le préambule et explique les photos avant et après les travaux qui étaient urgents. Il ajoute que l'étendue de la dégradation s'est multipliée par 3 par rapport à celle prévue, d'où l'augmentation des dépenses et la subvention attribuée.

La Commission des finances est nommée.

La Présidente remercie S. Humbert et continue au point 7 de l'ordre du jour.

7. Rapport annuel de la Commission de recours et des délégués aux associations.

La Présidente invite un commissaire de la Commission de recours et les délégués à présenter leur rapport. Il est à rappeler qu'il y a eu passage d'une législature à l'autre et changement de délégués.

D. Rochat explique que la Commission de recours n'a pas été sollicitée.

Le rapport de l'AISE a détaillé tous les préavis et le changement de législature. Y. Schlup ajoute que l'AISE travaille dans la bonne direction et dans la collégialité.

A. Pécoud, délégué à l'APEC, promet un rapport plus succinct pour la prochaine échéance.

Avec la nouvelle législature, il y a eu un brassage du CODIR de Région de Nyon. Son délégué, P.-A. Rotzetta, espère une nouvelle dynamique et un bon déroulement. Fait remarquable, la société Proxipel de Le Vaud a reçu le prix à l'innovation.

G. Strobino, délégué de la crèche et de l'UAPE s'étant excusé, il présentera son rapport lors de la séance de juin.

Ch. Sudan, premier délégué de l'ORPC, informe que celle-ci cherche un nouveau commandant.

Le rapport de la déléguée au RAT, A. Di Tullio Maghe, a détaillé tous les préavis. Elle donne les montants concernant notre commune : charges 2021 liées à l'accueil après déduction de la subvention FAJE : CHF 664'804.33 et montant pris en charge par la commune : CHF 151'320.95.

En plus du rapport très détaillé, Ch. Clerc, délégué au SDIS Gland – Serine, informe le Conseil qu'une équipe de sapeurs-pompiers a aménagé l'ancien local de Vich en un parcours d'entraînement avec des situations tirées de leurs expériences d'intervention. Les deux SIDS cherchent toujours des volontaires pour compléter leurs équipes.

8. Divers et propositions individuelles.

G.-A. Suter est surpris que la Municipalité ait pris la décision de ne pas construire l'antenne sans consulter la population, sans un processus démocratique.

N. Beck, Municipal, répond que la Municipalité a estimé que ce projet d'implantation ne correspond pas aux attentes.

A. Jacot-Descombes demande si une alternative à ce projet ou une autre proposition existe.

N. Beck répond que la Municipalité n'est pas l'initiateur de ce projet et attend des propositions.

Pour F. Haenggeli, il n'y a pas eu de processus démocratique lorsque le projet avait été accepté auparavant.

La Présidente informe l'assemblée que cette décision est une compétence de la Municipalité.

S. Meylan ajoute que le réseau est très bien couvert par Swisscom ; quant aux autres opérateurs, c'est la catastrophe.

D. Renaud, O. Hog et M. Pécoud souhaitent recevoir le rapport de l'AGFORS.

S. Humbert prend note.

E. Epple souhaite savoir s'il n'y a plus de demande pour un appartement protégé.

Ch. Landeiro, Municipale, répond qu'un nouveau locataire est pressenti pour le printemps ; en attendant la validation du dossier, il n'est pas prévu de louer cet appartement.

O. Hog demande si la Municipalité dispose de statistiques des radars pédagogiques.

S. Humbert explique que 2 des radars enregistrent les vitesses mais les statistiques n'ont pas encore été analysées.

D. Renaud a lu dans le rapport du délégué à la crèche et à l'UAPE qu'il y a beaucoup de bruit à la crèche ce qui a nécessité l'installation de panneaux phoniques. Il demande comment il est possible d'isoler phoniquement un appartement après coup.

Ch. Landeiro explique que le nombre de bébés a doublé, (10 au lieu de 5) ce qui fait augmenter le bruit dans leur chambre. Le lieu de vie des trotteurs génère aussi beaucoup de bruit. Il ne s'agit pas de plainte des locataires, mais c'est pour le fonctionnement interne. Elle ajoute que ce sont des panneaux suspendus au plafond et que le réseau prendra en charge les coûts.

T. Pasquier remarque que le GPS signale aux automobilistes de passer par le chemin des Raisses pour aller au zoo et demande s'il est possible de changer cela.

S. Humbert s'était renseigné auprès du voyer, lequel dit qu'il est difficile de modifier le GPS. Il a fait ajouter 2 panneaux signalétiques, l'un sur la route cantonale à l'entrée de ce raccourci pour indiquer aux visiteurs du zoo de continuer sur la route cantonale, l'autre à la sortie du parking du zoo pour que les automobilistes remontent la route. Un comptage a aussi été effectué sur la route en face de l'entrée principale de La Garenne, le service des routes viendra la semaine prochaine pour les analyses. Il semblerait que la circulation ait diminué.

L. Schelling signale que ce raccourci est sur la Commune de Marchissy et que c'est la commune territoriale qui devrait faire les démarches pour changer les informations GPS.

F. Haenggeli souhaite savoir si la Commune utilise le glyphosate.

S. Humbert ne croit pas.

K. Michalak a entendu dire que le repreneur de l'agence postale de Marchissy souhaite qu'il puisse être dépositaire du courrier des habitants de Le Vaud.

J. Oldacre, Municipal, éclaire que les repreneurs sont venus présenter leur projet, or, La Poste a refusé.

K. Michalak souligne que les Vaulis intéressés peuvent en faire la demande.

Le Syndic prend note.

T. Pasquier demande quelle est la couverture des abris antiatomiques à Le Vaud.

N. Beck précise que les places sont plus que suffisantes. Il profite de cette question pour informer l'assemblée que la réfection de la porte de l'abri PC aura lieu en juin.

M. Arpin demande si la Municipalité pourrait organiser une séance avec toutes les sociétés locales pour la question de la vaisselle jetable.

N. Beck le remercie pour l'idée et invite les sociétés à prendre contact au cas par cas.

A. Jacot-Descombes demande si la Commune peut subventionner la location de la vaisselle durable.

N. Beck précise que la vaisselle à louer de la SADEC est déjà subventionnée à 40%.

S. Meylan invite les intéressés à venir chercher au centre de tri de la vaisselle à donner en abondance.

A. Jacot-Descombes souhaite savoir si l'injonction de tenir les chiens en laisse est une mesure communale ou cantonale.

S. Humbert lui répond que cette mesure est cantonale et a été approuvée par le Grand Conseil.

M. Arpin demande si le « Free Sport » va continuer.

Ch. Landeiro répond que la poursuite du « Free Sport » dépendra du bilan et de la disponibilité de différents partenaires, notamment des moniteurs. Si la Municipalité décide de continuer, le Service des sports versera une aide.

La Présidente rappelle à l'assemblée que les conseillers ne prennent pas la parole de façon consécutive et que c'est elle qui donne la parole.

K. Michalak demande s'il est possible d'avoir le cahier de charge du travailleur social de proximité.

Ch. Landeiro rappelle que la Municipalité a signé une convention avec l'Espace de prévention pour un 25% équivalent plein temps, elle n'a pas le contrat mais verra avec la Commission de gestion quel document la Municipalité peut donner.

D. Rochat remarque que les chats ont un impact important sur la biodiversité, une taxe pourrait aussi être prélevée.

S. Humbert en prend note.

Ch. Sudan informe l'assemblée que l'appli « Alertswiss » s'avère très utile en cas de catastrophe.

La Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation. Avant de passer la parole au Syndic, elle remercie la Municipalité pour avoir trouvé une solution pour palier la fermeture de l'auberge et préserver le moment convivial après la séance.

Le Syndic invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié dans la salle. Tous les membres du Conseil prêtent main forte pour aménager la salle à cette fin.

La séance est levée à 21h21.

Le Vaud, le 7 mai 2022

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire